

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 MAI à 19H30

L'an deux mil vingt-et-un le vingt et un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 17 mai 2021, s'est réuni en session **ordinaire** en la salle des fêtes Rosine Deréan, sous la présidence de Monsieur Henri ALFANDARI, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Henri ALFANDARI, Bernard BALLU, Alexandra BODARD, Emmanuel BOURGEAULT, Katia BOURREAU, Pascal DUPONT, Olivier FLAMAN, Francis GAUTHIER, Charles Bernard GLIKSOHN, Jean-Jacques HERVET, Béatrice KERGOURLAY, Henry MARCHAIS, Laurence MARINIER, Catherine MERLET, Christophe MEUNIER, Nathalie RENARD, Rolande ROUCHE, Aline VERMEULEN.

Absent excusé : Sébastien FAVRE BONVIN

Procuration de vote : Sébastien FAVRE BONVIN à Catherine MERLET

Secrétaire de séance : Laurence MARINIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 2 avril 2021. Il précise qu'il faut revoter les taux des taxes locales et donc qu'il faut annuler la délibération n° 2021-17 du 2 avril 2021. Suite à cette déclaration, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2021-18 Liste des emprunts

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la contractualisation d'emprunts auprès de la Banque Populaire pour les projets engagés par la commune, il est nécessaire de préciser chaque montant maximum de l'enveloppe allouée au projet.

Il précise que ces emprunts seront d'une durée maximale de 15 ans.

Projet des travaux d'assainissements de l'Eglise Sainte Eulalie

Montant maximum financé par un emprunt : 63 039 €

Délibération du conseil municipal n° 2021-03 du 12/02/2021.

Projet des travaux de mises aux normes de la cantine

Montant maximum financé par un emprunt : 113 600 €

Délibération du conseil municipal n° 2020-83 du 18/12/2021.

Projet de l'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle

Montant maximum financé par un emprunt : 29 400 €

Projet de financement d'études d'aménagements
Montant maximum financé par un emprunt : 71 200 €

Projet des travaux concernant la mairie
Montant maximum financé par un emprunt : 150 000 €
Délibération du conseil municipal n° 2021-16 du 2/04/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité de contracter ces emprunts.

2021-19 Fixation des taux des taxes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle que la délibération de vote des taxes directes locales n° 2021-17 du 2 avril 2021 est annulée ;

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération précitée du fait d'une erreur d'interprétation des dispositions de l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 du 28 décembre 2019 ;

De ce fait, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de rectifier le taux de la TFPB :

TFPB : 29,05 % TFPNB : 43,52% TH : 9,97%

Après discussion, le conseil municipal **accepte** à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, et **décide** pour l'exercice 2021, de maintenir les taux appliqués en 2020 soit :

TFPB : 29,05 % TFPNB : 43,52% TH : 9,97%

2021-20 Création d'un emploi non permanent

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de non titulaire d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - ETAPS, en raison de l'ouverture estivale de la piscine municipale.

Le Maire propose à l'assemblée,

NON TITULAIRE

- la création d'un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - ETAPS non titulaire, à temps complet en raison de l'ouverture estivale de la piscine municipale pour exercer les fonctions de Maître-nageur sauveteur.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 500.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 26 juin 2021 :

Emplois :

- ancien effectif 13 (nombre)

- nouvel effectif 14 (nombre)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ont été inscrits au budget, chapitre 012 article 6218.

2021-21 Autorisation au Maire pour régler des problématiques sur les chemins communaux

Monsieur le maire expose une situation concernant la parcelle ZO 120 qui appartient à Madame Nicole CRESPIE ;

Il dit que cette parcelle privée qui assure la jonction entre la rue du Pont et le Chemin Rural 135 constitue une partie importante du chemin de randonnées « les flâneries de l'Indrois », en conséquence il propose l'achat de cette parcelle ;

Il demande également la vente par la commune à Madame Nicole CRESPIE du chemin CR 135b qui a disparu et qui n'a actuellement plus de fonction de liaison et de desserte (plan annexé) ;

Monsieur le maire propose d'établir une convention de passage avec Madame Nicole CRESPIE propriétaire de la parcelle cadastrée ZO 73, afin d'établir une liaison publique entre le chemin CR 97 qui vient du petit Courchamp et la rue du pont (plan annexé) ;

Monsieur Pascal DUPONT, voisin des personnes concernées, sort de la salle et ne participe ni à la discussion, ni au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 17 voix POUR et une abstention ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition et la vente des chemins ;
- **D'autoriser** Monsieur le maire à négocier une convention de passage.

2021-22 : Autorisation au Maire de vendre le Presbytère

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme concernant le projet de vente du presbytère ;

Monsieur le maire propose de mandater les prestataires locaux pour la vente ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire de faire les démarches nécessaires pour la vente du Presbytère.

2021-23 Décision modificative n°1 – virement de crédit

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'approvisionner le budget principal, en investissement afin d'honorer la dépense au chapitre 21 – immobilisations corporelles, Article 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes.

Chapitre 2– Article 2121	+ 3000 €
Article 020 Dépenses imprévues	- 3000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité cette décision modificative.

Décisions et informations :

PROJET DES ATSEM : L'ÉCOLE EN COULEURS

Suite à la réorganisation des services du personnel, et après une discussion avec les trois ATSEM, il a été décidé de mener un projet avec les enfants et les parents chaque année, en dehors du temps scolaire.

Bénédicte LAGRANGE et Sylvia MILCENT font la présentation du projet de l'année 2021. Elles proposent de créer une signalisation colorée et ludique pour désigner divers bâtiments municipaux (garderie, école élémentaire et maternelle, cantine), par des éléments en bois fixés aux murs et aux grillages. L'objectif étant de réunir les enfants et les adultes pour un moment de partage.

La fête de l'école aura lieu le 2 juillet.

PISCINE

Un projet pour la couverture de la piscine et l'installation d'une pompe à chaleur va être transmis à la CCLST dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

SCIERIE

Les acteurs publics se sont réunis pour aider la scierie Moreau à déménager. Le niveau d'intervention public est très important. La décision est celle de M. BREGÉA.

CHEMINS

Olivier FLAMAN, Bernard BALLU et Pascal DUPONT ont répertorié tous les chemins communaux. Il y a 96 km de chemins en tout sur la commune. Ce récapitulatif a été transmis à la SAFER, qui fournira des cartes à la commune.

Olivier FLAMAN indique qu'un devis a été fait pour rouvrir les chemins d'intérêts communaux.

Olivier FLAMAN ajoute que Monsieur Cédric JOUBERT a accepté de déplacer ses clôtures afin de créer un chemin pour la boucle des ouches. Le chemin est fonctionnel depuis cet après-midi. Il remercie vivement Monsieur JOUBERT.

Francis GAUTHIER rappelle qu'il faudra prévoir de planter les poteaux pour les panneaux des chemins. Le Maire demande que les élus s'investissent pour cette mission.

CANTINE

La réception des travaux sera impossible pour septembre. En effet, suite au diagnostic du bâtiment, celui-ci présente de l'amiante et du plomb. De plus, les délais d'approvisionnements sont très longs en cette période. La livraison totale des travaux est prévue en décembre mais la livraison du restaurant scolaire pourra avoir lieu au retour des vacances de la Toussaint. Les repas auront lieu à la salle pour tous pour les mois de septembre et octobre. Le prestataire est capable de le faire. Une réunion avec l'association de la cantine se déroulera mercredi 26 mai.

D'où un surcoût évident lié au désamiantage. Si le surcoût est raisonnable, une réflexion sur le fait de refaire le sol sera menée. L'architecte étudie ce dernier point.

Bernard GLIKSOHN demande s'il y aura un décalage sur l'opération. Le Maire indique qu'effectivement il y aura certainement un décalage et des restes à réaliser.

Monsieur le maire ajoute qu'un décalage des travaux à la mairie est fortement envisagé.

EGLISE :

Lancement d'une démarche auprès de la fondation du patrimoine. Les donations faites par les associations ne sont pas acceptées par la fondation du patrimoine. Les encaissements avaient pourtant été votés par délibération.

La charpente sera réalisée durant l'été par l'entreprise FRELON et la maçonnerie de septembre à décembre par l'entreprise MENET.

DEPART D'UN AGENT COMMUNAL

Suite à la réorganisation des services et notamment à la nouvelle méthode de travail mise en place, Philippe KERGOURLAY, responsable du service technique, a souhaité se diriger vers un nouveau poste. La collectivité a accepté son choix, avec ses encouragements.

Monsieur le maire évoque le planning estival du service technique, avec l'ouverture de la piscine et la tonte qui vont représenter une charge de travail importante, il faudra donc recruter un saisonnier.

Il s'agira de recruter une personne capable de faire une multitude de travaux (tel que de la maçonnerie, plomberie...) ou la seconde possibilité qui serait de sous-traiter certains travaux de la commune.

Nathalie RENARD demande comment va s'organiser le service technique sans responsable.

Olivier FLAMAN répond qu'il se rendra sur place régulièrement pour faire le point avec l'équipe sur le planning en attendant de trouver une solution organisationnelle.

LANCEMENT PROJET AGNES SOREL

Monsieur le maire rappelle la forte adhésion de la part du conseil municipal sur la réalisation du projet. Il sera prioritaire pour l'année 2022, en espérant une ouverture en 2023. Une relance auprès de l'ADAC sera faite pour l'avancement du projet.

Val Touraine habitat remercie la commune pour la subvention de 2500€ qui leur a été accordée.

Monsieur le maire présente un courrier de la DDT par lequel Val Touraine habitat souhaite la vente de 12 maisons situées rue Jean Moulin. Le conseil municipal est d'accord.

QUESTIONS DIVERSES :

ACHAT D'UN BIEN

La commune souhaite faire une proposition d'achat sur le bien de Mme Moreau Cécile situé place Agnès Sorel. Ce logement pourrait être utilisé par le futur restaurateur de l'Agnès Sorel.

Emmanuel BOURGEAULT demande quelle est la superficie de la maison. Olivier FLAMAN répond que c'est une maison sur 3 niveaux avec dépendances, d'environ 135m² habitable.

GENS DU VOYAGE

Monsieur le maire fait part de la pétition reçue des riverains de La Varenne, et ajoute également les quelques autres courriers et photos reçus sur le mail de la mairie.

Il évoque qu'il y a réellement des concitoyens qui sont en souffrance. L'occupation est quasiment continue depuis le premier confinement. Cette situation ne peut durer.

Il précise la situation des gens du voyage dans le sud lochois, qui représente plus de 600 personnes qui circulent sur le territoire.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de réfléchir sérieusement à la situation.

ORGANISATION DES ELECTIONS

Monsieur le maire fait le point sur le planning des permanences au bureau de vote. Il souhaite vivement que tout le conseil y participe.

FETE DU 14 JUILLET

Le feu d'artifice est prévu le 14 juillet à 23h00. C'est une année particulière puisque nous fêterons les 30 ans, alors le spectacle réservera quelques éclats supplémentaires.

Catherine MERLET indique que Sébastien FAVRE-BONVIN lui a fait part du souhait du comité des fêtes à organiser le repas gaulois.

Il sera nécessaire de prévoir une réunion de lancement avec le comité des fêtes et les pompiers.

GARDERIE

Monsieur le maire remercie le groupe de travail qui s'est réuni au sujet de la garderie.

Katia BOURREAU évoque toutes les recherches faites par le groupe de travail, qui indiquent que très peu de communes mettent en place un forfait.

La position générale est de conserver les précédents tarifs qui conviennent parfaitement aux familles. La délibération sera modifiée lors du prochain conseil municipal.

Il ressort également que l'utilisation du téléphone fixe est compliquée. Il conviendrait de faciliter l'accès avec un téléphone portable. Il faudrait aussi afficher une procédure de sécurité.

Bernard BALLU émet une remarque sur la vente du Presbytère qui aura des conséquences sur le système de chauffage de l'église.

Catherine MERLET annonce qu'un apéritif dinatoire avec les agents et les élus aura lieu le mardi 29 juin à partir de 18h00. Elle confirmera par mail le lieu du rendez-vous.

Christophe MEUNIER demande si l'ensemble des conseillers ont reçu la première newsletter du site. Il invite les élus à relire le contenu du site pour corriger d'éventuelles erreurs.

Sur la page « actualités » est diffusé toutes les informations liées au compte Facebook de la commune.

Création d'une nouvelle association Les pieds dans l'eau pour la création d'animations liées au cinéma. Le vendredi 28 mai a lieu une réunion à la salle pour tous à 20h00 pour présenter l'association.

Catherine MERLET remercie Pascal DUPONT et Beatrice KERGOURLAY de l'avoir remplacée pour l'accompagnement à la deuxième injection de vaccination de certains administrés.

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h56.
Prochain conseil municipal prévu le jeudi 1 juillet à 19h00.

Secrétaire de séance
Laurence MARINIER

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a small dot at the end.